

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 22-26 octobre 2007

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2007/11-B/8**  
7 septembre 2007  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2007 — NÉPAL 10676.0

### Assistance alimentaire aux populations touchées par le conflit

Nombre de bénéficiaires	1,3 million
Durée du projet	12 mois, (juillet 2007–juin 2008)
Produits alimentaires fournis par le PAM	39 405 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	15,0 millions
Coût total pour le PAM	48,8 millions

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODB*:	M. A. Banbury	Anthony.Banbury@wfp.org
Attachée de liaison, ODB:	Mme S. Izzi	tél.: 066513-2207

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional pour l'Asie.



## RESUME

1. En avril 2006, un accord de paix entre le nouveau Gouvernement (connu sous le nom de l'Alliance des sept partis) et le Parti communiste du Népal (maoïste) mettait fin à un conflit interne de 11 ans. De nombreux besoins immédiats appellent une réaction d'urgence: le nouveau Gouvernement doit apporter une réponse aux motifs de mécontentement qui ont engendré le conflit et venir en aide aux rapatriés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux ex-combattants et aux enfants associés aux forces armées. Il doit également faire face à un regain d'insécurité provoqué par les activistes du Teraï qui pourrait entraîner une reprise des hostilités.
2. En dépit de la constitution provisoire et de la mise en place de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) en janvier 2007, des vies humaines continuent d'être menacées dans de nombreuses régions du pays. Une grande partie des personnes les plus touchées par le conflit se relèvent de quatre années consécutives de sécheresse et de deux années successives d'inondations; la perte des moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire ont été exacerbées par l'extension du conflit. La mission d'évaluation de la production et de la disponibilité alimentaires menée par le PAM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en avril 2007 a confirmé la gravité de la situation en matière de sécurité alimentaire. Dans certaines zones frappées par le conflit, 65 pour cent des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique; les niveaux de malnutrition aiguë atteignent 21 pour cent.
3. Le regain de l'insécurité et des tensions ethniques a perturbé les plans du Gouvernement visant à organiser des élections, à améliorer la sécurité intérieure et à régler des questions telles que l'inégalité de l'accès aux produits alimentaires et aux services de base. Des actions immédiates de lutte contre l'insécurité alimentaire et de rétablissement des moyens de subsistance sont nécessaires pour appuyer les efforts de paix et réduire le risque de reprise du conflit.
4. Dans le cadre de cette intervention, le PAM fournira entre juillet 2007 et juin 2008 une aide alimentaire d'urgence à 1,3 million de personnes touchées par le conflit afin d'aider ces populations à survivre et à préserver leurs moyens de subsistance et de contribuer au processus de paix. L'accent sera placé sur le ciblage des femmes, des enfants, des minorités ethniques et des populations autochtones vulnérables. Les trois priorités du PAM seront la reconstruction des équipements collectifs essentiels, le retour et la réintégration des réfugiés et l'enseignement non scolaire.
5. Les infrastructures du PAM et la présence de l'Organisation sur le terrain permettront d'étendre l'aide à des groupes ciblés dans les régions reculées. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10676.0 est conforme au cadre stratégique de la MINUNEP destiné à appuyer le processus de paix, aux objectifs stratégiques du PAM, aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement. Le principal partenaire gouvernemental sera le Ministère de la paix et de la reconstruction; les ministères des finances, de l'agriculture, du développement local et de l'approvisionnement seront sollicités.
6. Compte tenu de sa courte durée, cette intervention a été planifiée conjointement avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) afin de poursuivre l'appui aux activités à plus long terme par l'intermédiaire du programme de pays.